

Il s'agit de la première version proposée par les sous-groupes niveau fin et codage du GT Cnis sur la rénovation de la PCS.

Cette version, présentée le 5 février 2019 en séance plénière du GT, est soumise à la discussion au cours des mois de février et mars 2019.

Le GT présentera sa proposition définitive en Commission Emploi Revenu le 12 avril 2019

À ce stade, l'harmonisation des titres de niveau intermédiaire (entre la CS et la PCS) n'est pas encore assurée. La féminisation des titres sera par ailleurs effectuée une fois que les contours des rubriques seront stabilisés.

Lecture : () vous trouverez une estimation des effectifs en emploi de la rubrique et les codes PCS 2003 qui la composent.

10. Exploitants agricoles, forestiers, pêcheurs et aquaculteurs

10A Exploitants agricoles

10A1 Exploitants agricoles spécialisés en grandes cultures (100 000 ; 111a, 121a, 131a)

10A2 Maraîchers, horticulteurs, pépiniéristes (20 000 ; 111b, 121b, 131b)

10A3 Viticulteurs, arboriculteurs (60 000 ; 111c, 121c, 131c)

10A4 Éleveurs de bovins (100 000 ; une partie de 111d, 121d, 131d)

10A5 Éleveurs de moutons, chèvres, chevaux et autres herbivores (50 000 ; une partie de 111d, 121d, 131d)

10A6 Éleveurs de volailles, porcs et autres granivores (30 000 ; 111e, 121e, 131e)

10A7 Exploitants agricoles sans activité dominante ou autres (60 000 ; 111f, 121f, 131f)

10B Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux ou forestiers

10B1 Entrepreneurs de travaux agricoles, de travaux ruraux ou forestiers (22 000 ; 122a, 122b)

10C Patrons pêcheurs et aquaculteurs

10C1 Patrons pêcheurs et aquaculteurs (11 000 ; 122c)

21. Artisans

21A Parcs et jardins

21A1 Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes (31 000 ; 211j)

21B Bâtiment, travaux publics

21B1 Artisans maçons (une partie du 211a)

21B2 Artisans charpentiers, couvreurs (211c ; une partie du 211b et du 211g)

21B3 Artisans menuisiers du bâtiment (une partie du 211b et du 211g)

21B4 Artisans plombiers, chauffagistes et climaticiens (45 000 ; 211d et les libellés de frigoristes)

21B5 Artisans électriciens du bâtiment (41 000 ; 211e)

21B6 Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment (211f ; une partie du 211a)

21B7 Artisans tout corps de métier du bâtiment, artisans des travaux publics (211h et les libellés généralistes du 211a)

21C Mécanique, travail des métaux, autres fabrications

21C1 Garagistes, carrossiers et autres artisans réparateurs (64 000 ; 216a, 216b, 216c)

21C2 Artisans du travail des métaux et fabrication de machine (16 000 ; 212a, 212b, 212c, 212d)

21C3 Artisans de la couture, de l'habillement et du cuir (16 000 ; 213a)

21C4 Artisans d'art (14 000 ; 214e)

21C5 Artisans de l'ameublement, de l'impression et fabrications diverses (47 000 ; 214a-214d, 214f)

21D Alimentation

21D1 Artisans bouchers, charcutiers (17 500, 215b, 215c et une partie du 215d)

21D2 Artisans boulangers, pâtisseries (36 000, 215a et une partie du 215d)

21E Services

21E1 Conducteurs de taxis, d'ambulances et autres entrepreneurs du transport individuel (39 000 ; 217a et une partie du 218a)

- 21E2 Transporteurs indépendants (routiers, fluviaux, maritimes ou aériens) (29 000 ; 217b et une partie du 218a)
- 21E3 Esthéticiennes et autres artisans des soins de beauté (une partie 217c)
- 21E4 Artisans coiffeurs (une partie 217c)
- 21E5 Artisans du nettoyage, de la récupération et des services divers (19 000 ; 217d, 217e et des libellés du 227d)

22. Commerçants et assimilés

22A Commerce alimentaire

- 22A1 Commerçants de produits alimentaires (82 000 ; 221a, 222a, 222b)

22B Commerce non alimentaire

- 22B1 Commerçants de biens d'équipement du foyer (50 000 ? ; 223a, 223b et une partie de 221b)
- 22B2 Commerçants de biens d'équipement de la personne (100 000 ? ; 223c, 223d, 223e, 223f, une partie de 221b)
- 22B3 Buralistes, marchands de presse et autres commerçants d'articles divers (28 000 ; 223g, 223h)

22C Cafés, restaurants, hôtels

- 22C1 Exploitants de café ou de restaurant (120 000 ? ; 224a, 224b, une partie du 224d)
- 22C2 Exploitants d'hôtels ou d'hôtels-restaurants (40 000 ? ; 224c, une partie de 224d)

22D Intermédiaires et prestataires de service

- 22D1 Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants (22 000 ; 226a)
- 22D2 Directeurs d'agence et gérants immobiliers indépendants (47 000 ; 226c)
- 22D3 Négociateurs immobiliers indépendants (77 000 ? ; une partie de 226c et 225a)
- 22D4 Intermédiaires indépendants du commerce (55 000 ? ; une partie du 225a et du 221b)
- 22D5 Autres gestionnaires d'établissements (50 000, une partie de 226b, 227a, 227b, 227c et 227d)
- 22D6 Autres indépendants prestataires de service (150 000, une partie de 226b, 227a, 227b, 227c et 227d)

23. Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

23A Entreprises de 50 salariés et plus

23A1 Chefs d'entreprise de 50 salariés et plus (231a, 232a ; 43 000)

23B Entreprises de 10 à 49 salariés

23B1 Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés (233a, 20 000)

23B2 Chefs d'entreprise de l'agriculture, de l'industrie et des transports, de 10 à 49 salariés (233b et une partie de la CS 13, 35 000)

23B3 Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés (233c, 47 000)

23B4 Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés (233d, 38 000)

31. Professions libérales

31A Santé

31A1 Médecins libéraux spécialistes (hors spécialistes en médecine générale) (44 000 ; 311a)

31A2 Médecins libéraux généralistes (67 000 ; 311b)

31A3 Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés) (32 000 ; 311c)

31A4 Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (libéraux ou salariés) (non médecins) (49 000 ; 311d)

31A5 Vétérinaires (libéraux ou salariés) (14 000 ; 311e)

31A6 Pharmaciens libéraux (30 000 ; 311f)

31B Droit et technique

31A1 Avocats (libéraux ou salariés) (46 000 ; 312a)

31A2 Notaires (libéraux ou salariés) (23 000 ; 312b)

31A3 Experts comptables, comptables agréés (libéraux) (14 000 ; 312c)

31A4 Conseils et experts en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité (libéraux) (50 000 ; 312d)

31A5 Ingénieurs conseils libéraux en études techniques (45 000 ; 312e)

31A6 Architectes libéraux (32 000 ; 312f)

31A7 Géomètres-experts, huissiers de justice, autres officiers ministériels et professions diverses (libérales) (13 000 ; 312g)

33. Cadres de la fonction publique

33A Personnels de direction, magistrats

33A1 Personnels de direction de la fonction publique (20 000 ? ; 331a)

33A2 Magistrats (9 000 ; 333a)

33B Ingénieurs et personnels techniques supérieurs

33B1 Ingénieurs de l'Etat (41 000 ; 332a, 451d, sans les ingénieurs militaires)

33B2 Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux publics (23 000 ; 332b)

33C Personnels administratifs supérieurs

33C1 Cadres administratifs de l'État (165 000 ; 333b, 333e)

33C2 Cadres administratifs des collectivités locales et hôpitaux publics (170 000 ; 333f)

33D Officiers des Armées et de la Gendarmerie

33D1 Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf généraux et colonels, ou grades équivalents) (26 000, 334a)

33E Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

33E1 Personnes exerçant un mandat politique ou syndical (15 000 ? ; 335a)

34. Professeurs, professions scientifiques supérieures

34A Enseignement secondaire général

34A1 Enseignants titulaires du secondaire général et technologique (3130 00 ; 341a)

34A2 Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs (22 000 ; 341b)

34A3 Psychologues et conseillers de l'orientation scolaire et professionnelle (13 000 ; 343a)

34B Enseignement supérieur et recherche publique

34B1 Enseignants du supérieur (114 000 ; 342a)

34B2 Chercheurs de la recherche publique (96 000 ; 342e)

34C Santé

34C1 Médecins hospitaliers sans activité libérale (84 000 ; 344a)

34C2 Médecins salariés non hospitaliers (18 000 ; 344b)

34C3 Internes en médecine, odontologie et pharmacie (36 000 ; 344c)

34C4 Pharmaciens salariés (53 000 ; 344d)

35. Professions de l'information, de l'art et des spectacles

35A Cadres de la documentation et du patrimoine

35A1 Documentalistes, bibliothécaires et autres cadres du patrimoine (12 000 ; 351a)

35B Journalistes et auteurs

35B1 Journalistes et assimilés (42 000 ; 352a)

35B2 Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes (17 000 ; 352b)

35C Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles

35C1 Cadres de la presse et de l'édition, responsables de la production et de la programmation audio-visuelle et des spectacles (38 000 ; 353a, 353b)

35C2 Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation audiovisuelle et des spectacles (33 000 ; 353c)

35D Artistes

35D1 Artistes plasticiens (31 000 ; 354a)

35D2 Artistes de la musique et du chant (33 000 ; 354b)

35D3 Artistes du théâtre, de la danse et des spectacles divers (33 000 ; 354c, 354d)

35D4 Professeurs d'art (hors établissement scolaire) et directeurs d'établissements d'enseignement artistique (354g ; 50 000)

37. Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

37A Cadres dirigeants salariés de grande entreprise

37A1 Directeurs des services administratifs, commerciaux et financiers des grandes entreprises (371a ; de l'ordre de 30 000 ?)

37B Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières (hors banque, assurance, organismes de sécurité sociale)

37B1 Cadres chargés d'étude économiques, financières, commerciales (46 000 ; 372a)

37B2 Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers (77 000 ; 372b)

37B3 Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement (66 000 ; 372c)

37B4 Cadres spécialistes de la formation (39 000 ; 372d, 372f)

37B5 Juristes (33 500 ; 372e (hors assurances et organismes de sécurité sociale))

37C Cadres généralistes des services administratifs et financiers

37C1 Cadres généralistes des services financiers ou comptables (90 000 ; 373a, 373c à l'exception des directeurs allant en 37A1)

37C2 Cadres généralistes des services administratifs (200 000 ; 373b, 373d à l'exception des directeurs allant en 37A1)

37D Administration commerciale, fonction commerciale

37D1 Directeurs de magasins et cadres de l'exploitation du commerce de détail (60 000 ; 374a)

37D2 Acheteurs du commerce (? ; une partie du 374b)

37D3 Cadres commerciaux (hors commerce de détail, banque et assurance) (200 000 ; 374c, 374d)

37D4 Chefs de produits et cadres du marketing (? ; une partie du 374b)

37D5 Cadres de la communication, de la publicité et des relations publiques (44 000 ; 375a, 375b)

37E Cadres techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance, des organismes de sécurité sociale et de l'immobilier

37E1 Directeurs d'agence de la banque et des assurances (54 500 ; 376d)

37E2 Cadres commerciaux de la banque et des assurances (63 500 ; 376c)

- 37E3 Cadres techniques de la banque et des assurances (94 500 ; 376a, 376b, 376e)
- 37E4 Cadres des organismes de sécurité sociale (24 000 ; 376f)
- 37E5 Cadres de l'immobilier (42 500 ; 376g)

37F Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

- 37F1 Cadres de l'hôtellerie et de la restauration (45 000 ; 377a)

38. Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

38A Cadres dirigeants techniques des grandes entreprises

- 38A1 Cadres dirigeants techniques des grandes entreprises (380a ; de l'ordre de 20 000 ?)

38B Agriculture, eaux, forêts,

- 38B1 Ingénieurs et cadres techniques de l'agriculture, de la pêche, des eaux, des forêts (25 000 ; 381a, la protection des espaces naturels du 387f)

38C Bâtiment, travaux publics, industrie extractive

- 38C1 Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics (50 000 ; 382a)
- 38C2 Architectes salariés (23 000 ; 382b)
- 38C3 Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics (51 000 ; 382c)

38D Industrie manufacturière, énergie, eau

- 38D1 Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de l'industrie (264 000 ; 383a, 384a, 385a, 386a)
- 38D2 Ingénieurs et cadres de fabrication de l'industrie (125 000 ; 383b, 384b, 385b, 386d, 386E)

38E Transports (hors logistique)

- 38E1 Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports (29 500 ; 389a)
- 38E2 Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile et de la marine marchande (20 000 ; 389b, 389c, une partie du 480b)

38F *Fonctions connexes de la production*

38F1 Acheteurs et cadres des achats du BTP et de l'industrie (28 400 ; 387a)

38F2 Ingénieurs et cadres de la logistique, de l'ordonnancement-planification et des méthodes de production (43 000 ; 387b, 387c, une partie du 387f)

38F3 Ingénieurs et cadres de contrôle-qualité (94 000 ; 387d, une partie du 387f)

38F4 Ingénieurs et cadres de la maintenance et de l'entretien (49 000 ; 387e)

38F5 Ingénieurs commerciaux et cadres technico-commerciaux (90 000 ; 382d, 383c, 384c, 385c, 388d)

38G *Informatique, télécommunications (349 000 ; 338a, 338b, 338c, 338e)*

38G1 Ingénieurs et cadres d'étude, de recherche et développement informatique et de production des données

38G2 Chefs de projet, responsables informatiques et conseil informatique

38G3 Ingénieurs et cadres d'exploitation, réseaux, systèmes, sécurité et support informatiques

42. Professions de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport

42A *Enseignants du primaire et du secondaire professionnel, enseignants non titulaires*

42A1 Enseignants titulaires du primaire (349 000 ; 421a, 421b)

42A2 Enseignants titulaires du secondaire professionnel (53 000 ; 422b, 422a)

42A3 Enseignants non titulaires du primaire et du secondaire (48 000 ; 422c, y compris les enseignants hors contrat et à domicile)

42B *Personnels d'éducation*

42B1 Conseillers principaux d'éducation (17 000 ; 422d)

42B2 Surveillants scolaires et assistants d'éducation (126 000 ; 422e)

42C *Personnels de la formation continue, de l'apprentissage de la conduite et du sport*

42C1 Moniteurs d'écoles de conduite (indépendants et salariés) (22 000 ; 423a y compris les directeurs, donc une partie du 227b)

42C2 Formateurs, documentalistes et assimilés (133 500 ; 423b, 425a, y compris les directeurs de centre de formation)

42C3 Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels (113 000 ; 424a)

43. Professions intermédiaires de la santé et du travail social

43A Cadres de santé, infirmiers et sages-femmes

43A1 Cadres de santé (28 000 ; 431a)

43A2 Sages-femmes (18 000 ; 431e)

43A3 Infirmiers libéraux (82 000 ; 431g)

43A4 Infirmières spécialisées et puéricultrices salariées (40 000 ; 431b, 431c, 431d)

43A5 Infirmiers en soins généraux salariés (406 000; 431f)

43B Kinésithérapeutes et professionnels de la rééducation

43B1 Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (71 000 ; 432a, 432b)

43B2 Orthophonistes, psychomotriciens, podologues et autres spécialistes de la rééducation (86 000 ; 432c, 432d)

43C Techniciens médicaux, professionnels de l'appareillage médical et de la pharmacie

43C1 Techniciens médicaux (88 000 ; 433a)

43C2 Opticiens, acousticiens et autres spécialistes de l'appareillage médical (60 000 ; 433b, 433c)

43C3 Préparateurs en pharmacie (75 000 ; 433d)

43D Travailleurs sociaux et socio-culturels

43D1 Directeurs et cadres du travail social et de l'animation socio-culturelle (48 000 ; 434a, 435a)

43D2 Assistantes sociales, conseillers en économie sociale et familiale (80 000; 434b, 434c)

43D3 Educateurs spécialisés et de jeunes enfants (150 000 ; 434d, 434g)

43D4 Moniteurs éducateurs et d'ateliers, éducateurs techniques (44 000 ; 434e, 434f)

43D5 animateurs socio-culturels et de loisirs (162 000 ; 435b)

44. Religieux

44A1 Religieux (20 000 ; 441a, 44a2)

45. Professions intermédiaires de la fonction publique (administration, sécurité)

45A Personnels administratifs

45A1 Professions intermédiaires administratives de l'État (220 000 ; 451c, 451e, une partie du 451a et du 451b)

45A2 Professions intermédiaires administratives des collectivités locales et des hôpitaux (181 000 ; 451f)

45B Personnels de la police et des armées

45B1 Personnels de commandement de la police nationale et de la pénitenciaire (451b et une partie des 333e (les commandants) ; 15 000)

45B2 Adjudants (chefs) et sous-officiers supérieurs de l'armée et de la gendarmerie (452b ; 35 000)

46. Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

46A Secrétariat de direction et maîtrise des services administratifs d'entreprise

46A1 Assistants et secrétaires de direction (non cadres) (461a, 156 000)

46A2 Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables (461d ; 163 000)

46A3 Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel (461e ; 135 000)

46A4 Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs (461f ; 193 000)

46B Exploitation des magasins de vente, administration commerciale et achat

46B1 Responsables (non cadres) de magasins (462a ; 101 000)

46B2 Responsables (non cadres) d'un secteur ou d'un rayon dans un commerce de détail (462b ; 78 000)

46B3 Acheteurs (non cadres) et responsables des achats (462c, acheteurs non cadres de 387a ; 35 000)

46B4 Responsables (non cadres) du marketing et de l'animation commerciale des magasins (462d ; 38 000)

46B5 Assistants commerciaux et autres professions intermédiaires commerciales (462e et une partie des 451a, 451b, 463a, 463b, 463c, 463d ; 43 000 + une partie de 380 000)

46C Force de vente

46C1 Représentants, technico-commerciaux de la vente de biens auprès des professionnels (une partie des 463a, 463b et 463c ; une partie de 269 000)

46C2 Représentants, technico-commerciaux de la vente de services auprès des professionnels (une partie de 463a et 463d ; une partie de 195 000)

46C3 Représentants, technico-commerciaux auprès des particuliers (une partie de 463a et 463e ; une partie de 151 000)

46D Banque-assurance et organismes de sécurité sociale

46D1 Techniciens des opérations bancaires, des assurances (467b et une partie de 467c ; 21000 et une partie de 85 000)

46D2 Chargés de clientèle de la banque, des assurances (467a une partie de 467c ; 91 000 une partie de 85 000)

46D3 Techniciens des organismes de sécurité sociale (467d ; 36 000)

46E Création artistique et communication

46E1 Assistants de la communication, de la publicité et des relations publiques (464a, 464b ; 56 000)

46E2 Graphistes et autres professions intermédiaires des arts graphiques, de la mode et de la décoration (465a ; 102 000)

46E3 Photographes et assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés) (465b, 465c ; 67 000)

46F Transports et tourisme

46F1 Responsables (non cadres) administratifs et commerciaux des transports de voyageurs ou de marchandises (466a, 466b ; 67 000)

46F2 Responsables (non cadres) d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (466c et les agents de circulation de transports de voyageurs 466a ; 42 000)

46G Hôtellerie et restauration

46G1 Responsables (non cadres) de l'accueil et des services de l'hôtellerie-restauration (468a et les libellés accueil service du 468b ; 43 000 et une partie de 25 000)

46G2 Responsables (non cadres) de la gestion des établissements de l'hôtellerie-restauration ((488a et les libellés gestion du 468b (22 000 et une partie de 25 000))

47. Techniciens

47A *Agriculture, eaux, forêts*

47A1 Techniciens de l'agriculture, de la pêche, des eaux, des forêts (471a, 471b, une partie du 477d ; 41 000)

47B *Bâtiment, travaux publics, industrie extractive* (472a, 472b, 472c, 472d ; 170 000)

47B1 Dessinateurs BTP, géomètres, topographes, métreurs

47B2 Autres techniciens du BTP

47C *Industrie manufacturière*

47C1 Dessinateurs industriels (473a, 474a ; 41 000)

47C2 Techniciens de recherche et développement (une partie des 473b, 474b et 475a ; une partie de 145 000)

47C3 Techniciens de production (une partie des 473c, 474c, 475b, 476a et 476b ; une partie 210 000)

47D *Techniciens connexes de la production*

47D1 Techniciens de la logistique, de l'ordonnancement-planification et des méthodes de production (477a et une partie des 473b, 474b et 475a, une partie de 477d et les logisticiens du 466c ; 32 000 et une partie de 150 000)

47D2 Techniciens de contrôle – qualité (une partie des 473c, 474c, 475b, 476a et 476b, une partie de 477d, une partie de 210 000)

47D3 Techniciens de maintenance et d'installation des équipements (477b, 477c ; 145 000)

47E *Informatique et télécommunications* (478a-478d, 154 000)

47E1 Techniciens d'études, de développement informatique et de production des données

47E2 Techniciens d'exploitation, réseaux, systèmes, sécurité et support informatique

47F *Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement*

47F1 Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement (479a ; 29 000)

48. Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)

48A Agriculture, eaux et forêts

48A1 Contremaîtres et agents d'encadrement de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (480a et une partie du 480b ; 18 000)

48B Bâtiment, travaux publics, industrie extractive

48B1 Conducteurs de travaux (non cadres), chefs de chantier (481a, 481b ; 81 000)

48C Industrie manufacturière, énergie, eau

48C1 Agents de maîtrise en fabrication industrielle (de 482a à 484b, 485b ; 173 500)

48C2 Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage (485a ; 36 000)

48D Maintenance, entretien, travaux neufs

48D1 Agents de maîtrise en maintenance, installation et entretien (486a, 486d, 486e ; 132 000)

48E Entrepôt, magasinage, manutention

48E1 Responsables de magasinage, de l'emballage et de la logistique (non cadres) (487a, 487b ; 102 500)

48F Restauration

48F1 Chefs de cuisine et responsables de production en restauration (488a ; 28 000)

52. Employés administratifs de la fonction publique, agents de service et auxiliaires de santé

52A Employés administratifs de la fonction publique (521a, une partie du 521b, 522a, 523a, 524a ; 745 000)

52A1 Agents d'accueil et de guichet des administrations publiques

52A2 Secrétaires des administrations publiques

52A3 Autres employés administratifs de la fonction publique

52A4 Facteurs et agents de distribution du service universel du courrier (une partie du 521a ; une partie de 150 000)

52B *Agents de service (525a, 525b, 525c, 525d ; 900 000)*

52B1 Agents de service de nettoyage et d'entretien (Etat, collectivités territoriales)

52B2 Agents de service public d'accueil et de restauration (Etat, collectivités territoriales)

52B3 Agents de service hospitaliers (525d ; 325 000)

52C *Aides-soignants et professions assimilées*

52C1 Aides-soignants (420 000 ; 526a)

52C2 Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux (60 000 ; 526b)

52C3 Auxiliaires de puériculture (88 000 ; 526c)

52C4 Agents spécialisés de crèche et des écoles maternelles (75 000, soit la moitié de 525a)

52C5 Aides médico-psychologiques et assimilés (57 000, 526d)

52C6 Ambulanciers (53 000; 526e)

53. Policiers, militaires, pompiers et agents de sécurité privés

53A *Police et surveillance pénitentiaire*

53A1 Personnels d'encadrement et d'application de la police nationale (95 000 ; 531a)

53A2 Agents des polices municipales (22 000; 531b)

53A3 Personnels d'encadrement et d'application de la pénitentiaire (22 000 ; 531c)

53B *Armée*

53B1 Gendarmes (75 000 ; 532a)

53B2 Sous-officiers subalternes de l'armée (30 000 ; 532b)

53B3 Militaires du rang (95 000 ; 532c)

53C *Sécurité civile*

53C1 Pompiers (50 000 ; 533a et une partie du 533b)

53D *Sécurité et surveillance privées*

53D1 Agents de sécurité privés (170 000 ; 534a, 534b)

54. Employés administratifs d'entreprise

54A Professions de l'accueil, du secrétariat, de la comptabilité

54A1 Agents, hôtes d'accueil et standardistes (80 000 ; 541a, 541d)

54A2 Secrétaires, employés de la bureautique (381 000 et une partie de 25 000 ; 542b, 542b et une partie de 544a)

54A3 Employés des services comptables et financiers (hors banque, assurance, organismes de sécurité sociale) (295 000 ; 543a)

54B Professions de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

54B1 Employés commerciaux de la banque et des assurances (545b et une partie du 545c ; 93 000 et une partie de 59 000)

54B2 Employés techniques de la banque et des assurances (545a et une partie du 545c ; 50 000 et une partie de 59 000)

54B3 Employés techniques des organismes de sécurité sociale (58 000 ; 545d)

54C Professions du transport et du tourisme

54C1 Contrôleurs, hôtesses de l'air, stewards et autres agents d'accompagnement des transports (32 000 ; 546a, 546d, 546e)

54C2 Employés des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme (28 000 ; 546b)

54C3 Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises (43 000 ; 546c)

54D Autres professions administratives d'entreprise

54D1 Autres employés administratifs d'entreprise (285 000-390 000 ; 543d)

55. Employés de commerce

55A Vendeurs spécialisés en produits alimentaires

55A1 Vendeurs spécialisés en produits alimentaires (159 000 ; 554a)

55B Vendeurs spécialisés en produits non alimentaires

55B1 Vendeurs de biens d'équipement du foyer (101 000 ; 554b, 554c et les libellés jardinage animalerie du 554f)

55B2 Vendeurs spécialisés en produits de beauté, culture, loisirs (103 000 ; 554d, 554f, 554g)

55B3 Vendeurs en habillement et articles de sport (151 000 ; 554e)

55B4 Vendeurs de tabac, de presse et autres vendeurs spécialisés (45 000 ; 554h, 554j)

55C Vendeurs non spécialisés

55C1 Vendeurs non spécialisés (184 000 ; 553a)

55D Caissiers, employés de libre-service

55D1 Caissiers de commerce et de billetterie de loisirs (207 000 ; 552a)

55D2 Employés de libre-service du commerce (90 000 ; 551a)

55E Relation client à distance

55E1 Télévendeurs et conseillers de relation clients à distance (52 000 ; 555a)

55F Assistance commerciale

55F1 Assistants commerciaux et autres employés commerciaux (51 000 ; 556a)

56. Personnels des services directs aux particuliers

56A Employés d'hôtels, cafés, restaurants

56A1 Serveurs (232 000 ; 561a)

56A2 Employés polyvalents de la restauration et aides de cuisine (106 000 ; 561d)

56A3 Employés d'accueil et de réception de l'hôtellerie-restauration (33 000 ; 561e)

56A4 Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie (56 000 ; 561f)

56B Employés des soins corporels

56B1 Esthéticiens et autres employés des soins de beauté (32 000 ; 562a)

56B2 Coiffeurs (72 000 ; 562b)

56C Employés d'intervention sociale et d'aide domestique, concierges

56C1 Assistants maternels, gardes d'enfants, assistants familiaux (486 000 ; 563a)

56C2 Aides à domicile, aides ménagers, accueillants familiaux (505 000 ; 563b)

56C3 Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers (171 000 ; 563c)

56C4 Concierges et gardiens d'immeuble d'habitation (54 000 ; 564a)

56D Autres services aux particuliers

56D1 Autres employés des services aux particuliers (28 000 ; 564b)

62. Ouvriers qualifiés de type industriel

62A Bâtiment, travaux publics, industrie extractive (146 000)

62A1 Ouvriers qualifiés du travail du béton (621b, une partie de 621f, une partie de 621a)

62A2 Conducteurs qualifiés d'engins de chantier du BTP (621c, une partie de 621f, une partie de 621a)

62A3 Autres ouvriers qualifiés des travaux publics et des industries d'extraction (621e, 621d, une partie de 621f, 621g, 624d, une partie de 621a)

62B Électricité, électronique, mécanique et travail des métaux

62B1 Câbleurs et bobiniers qualifiés (49 000 ; 622b)

62B2 Mécaniciens monteurs et ajusteurs qualifiés (100 000 ; 624a, 624g)

62B3 Ouvriers qualifiés d'usinage des métaux et moulistes qualifiés (83 000 ; 623f, 623g)

62B4 Ouvriers qualifiés du traçage, découpage, formage et soudage des métaux (86 000, 623a, 623b, 623c)

62C Industrie agro-alimentaires, métallurgie, chimie, production des matériaux, eau, énergie

62C1 Ouvriers qualifiés de l'agro-alimentaire (127 000 ; 625d, 625e)

62C2 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, de la production verrière et des matériaux de construction (49 000 ; 626b)

62C3 Ouvriers qualifiés de la chimie, de la plasturgie et des matériaux composites (78 000 ; 625c)

62C4 Ouvriers qualifiés de l'eau, de l'énergie et du traitement des déchets (19 000 ; 625h, 628e)

62D *Travail des matériaux souples et autres industries*

- 62D1 Ouvriers qualifiés du textile, de l'habillement et du cuir (24 000 ; 627a, 627b, 627c)
- 62D2 Ouvriers qualifiés du bois et de la fabrication de papier-carton (77 000 ; 626c, 627d)
- 62D3 Ouvriers qualifiés de la composition, de l'impression et du façonnage du papier-carton (43 000 ; 627e, 627f)

62E *Professions transverses de l'industrie*

- 62E1 Conducteurs de lignes de production (15 000 ; 625a, 626a, 622a et les libellés de conducteurs de lignes)
- 62E2 Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (25 000 ; 628c, 628d)
- 62E3 Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface (13 000 ; 624f)
- 62E4 Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais et de laboratoire [hors santé, hors imprimerie] (42 000 ; 625b, 628f, 622g, 624e)
- 62E5 Ouvriers qualifiés de maintenance et d'entretien des équipements industriels (100 000 ; 628a, 628b)

63. Ouvriers qualifiés de type artisanal

63A *Parcs et jardins*

- 63A1 Jardiniers et agents des espaces verts (142 000 ; 631a)

63B *Bâtiment*

- 63B1 Maçons et ouvriers qualifiés du travail de la pierre (170 000 ; 632a (moins les carreurs, plaquistes, les plâtriers), 632b)
- 63B2 Charpentiers et couvreurs qualifiés (55 000 ; 632c, 632e)
- 63B3 Menuisiers du bâtiment et monteurs qualifiés (632d ; 632j)
- 63B4 Plombiers, chauffagistes et climaticiens qualifié (74 000 ; 632f (et les frigoristes))
- 63B5 Electriciens qualifiés d'installation, de maintenance et de réparation (99 000 ; 633a, 633b, 633d)
- 63B6 Peintres et autres ouvriers qualifiés de la finition du bâtiment (79 000 ; 632g, 632h)
- 63B7 Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments (67 000, 632k)

63C Mécanique, travail des métaux, autres fabrications

63C1 Carrossiers qualifiés d'automobiles (38 000 ; 634a)

63C2 Réparateurs qualifiés de véhicules et mécaniciens d'entretien (109 000 ; 633c, 634c, 634d)

63C3 Métalliers, serruriers, ouvriers qualifiés du travail des métaux (34 000 ; 634b, 637a)

63C4 Couturiers, ouvriers qualifiés des autres fabrications, divers (30 000 ; 635a, 637d)

63D Alimentation

63D1 Bouchers et charcutiers (50 815 ; 636a-636b)

63D2 Boulangers et pâtisseries (71 318 ; 636c)

63E Restauration

63E1 Cuisiniers et commis de cuisine (225 000 ; 636d)

63F Artisanat d'arts et spectacles

63F1 Ouvriers d'arts, ouvriers et techniciens des spectacles (25 000 ; 637b, 637c)

64. Chauffeurs

64A Transport de personnes

64A1 Conducteurs routiers de transport en commun (120 000 ; 641b)

64A2 Conducteurs salariés de taxi et d'autres véhicules de transport individuel (30 000 ; 642a, 642b)

64B Transport de marchandises

64B1 Conducteurs routiers et grands routiers (300 000 ; 641a)

64B2 Chauffeurs-livreurs, conducteurs du ramassage de déchet (110 000 ; une partie du 643a, 644a)

64B3 Coursiers, livreurs et distributeurs à domicile (60 000 ; une partie du 643a)

65. Conducteur d'engins, magasiniers, caristes et ouvriers du transport (non routier)

65A Grutiers, pontiers, dockers

65A1 Grutiers, pontiers, dockers (25 000 ; 651a, 651b, 652b)

65B Magasinage, gestion de stocks

65B1 Magasiniers (une partie de 235 000 ; une partie du 653a (hors libellés de caristes))

65C Manutention

65C1 Caristes (137 000 et une partie de 235 000 ; 652a, une partie du 653a)

65D Transport

65D1 Conducteurs de trains, matelots de la marine marchande (38 000 ; 654a, 656a)

65D2 Ouvriers qualifiés sédentaires d'exploitation des transports (15 000 ; 655a)

67. Ouvriers non qualifiés de type industriel

67A Travaux publics, industrie extractive

67A1 Ouvriers non qualifiés des travaux publics et de l'extraction (78 000 ; 671a, 671b)

67B Électricité, électronique, mécanique et travail des métaux

67B1 Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique (23 000 ; 672a)

67B2 Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux (107 000 ; 673c hors soudeurs)

67B3 Ouvriers non qualifiés du traçage, découpage, formage et soudage des métaux (44 000 ; 673a, 673b, soudeurs du 673c)

67C Industrie agro-alimentaires, métallurgie, chimie, production des matériaux

67C1 Ouvriers non qualifiés de l'agro-alimentaire (93 000 ; 674b, 674c)

67C2 Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, de la production verrière et des matériaux de construction (28 000 ; 674d)

67C3 Ouvriers non qualifiés de la chimie, de la plasturgie et des matériaux composites (46 000 ; 674a)

67D Travail des matériaux souples et autres industries

67D1 Ouvriers non qualifiés du textile, de l'habillement et du cuir (27 000 ; 675a)

67D2 Ouvriers non qualifiés du bois, de la fabrication de papier-carton, de l'imprimerie, de la presse et de l'édition (33 000 ; 674e, 675b, 675c)

67E Professions transverses

67E1 Ouvriers non qualifiés du tri, de l'emballage et de l'expédition (191 000 ; 676c)

67E2 Manutentionnaires et déménageurs non qualifiés (155 000 ; 676a, 676b)

67E3 Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports (21 000 ; 676d)

68. Ouvriers non qualifiés de type artisanal

68A Bâtiment

68A1 Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment (90 000 ; 681a)

68A2 Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment (126 000 ; 681b)

68B Mécanique, travail des métaux, autres fabrications

68B1 Ouvriers non qualifiés de la mécanique et du travail des métaux (58 000 ; 682a)

68B2 Ouvriers non qualifiés des autres fabrications, divers (44 000 ; 685a)

68C Alimentation

68C1 Apprentis de l'alimentation (33 000 ; 683a)

68D Nettoyage, assainissement, traitement des déchets

68D1 Nettoyeurs (368 000 ; 684a, ouvriers blanchisseurs et de pressing du 685a)

68D2 Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets (46 000 ; 684b)

69. Ouvriers agricoles, forestiers, de la pêche et de l'aquaculture

69A Ouvriers agricoles

69A1 Ouvriers agricoles de grandes cultures et de polyculture-élevage, conducteurs d'engins agricoles (35 000 ; 691a (partie), 691e (partie))

69A2 Ouvriers du maraîchage, de l'horticulture et des pépinières (30 000 ; 691c, 691e (partie))

69A3 Ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture fruitière (60 000 ; 691d, 691e (partie))

69A4 Ouvriers de l'élevage (40 000 ; 691b, 691e (partie))

69B *Ouvriers de la sylviculture et de l'exploitation forestière*

69B1 Ouvriers de la sylviculture et de l'exploitation forestière (20 000 ; 691a (partie), 691f)

69C *Marins pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture*

69C1 Marins pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture (13 000 ; 692a)